

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## Révision des prix des carburants au mois de juillet

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole. Cette révision permet de contenir, autant que possible, la hausse des prix des carburants attendue au mois de juillet.**

Sur la période de juillet à décembre 2022, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à moduler mensuellement les taux des deux taxes applicables sur les carburants, afin de contenir l'envolée des cours internationaux de l'essence et du gazole. La délibération a été proposée au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et adoptée le 30 mai 2022. Le gouvernement peut désormais intervenir plus rapidement, lorsque l'évolution de la situation le nécessite.

	Taux normaux		Taux minimum autorisés par le Congrès		
	Essence	Gazole		Essence	Gazole
<b>TPP</b>	49,30	14,20	<b>TPP</b>	24,60	8,10
<b>TAPP</b>	0,00	13,70	<b>TAPP</b>	0,00	5,90
<b>TPP + TAPP</b>	49,30	27,90	<b>TPP + TAPP</b>	24,60	14,00

### Prix publics de l'essence et du gazole au mois de juillet 2022

En considérant les taux normaux pour les TPP et TAPP, les prix publics de l'essence et du gazole devraient augmenter respectivement de 18,8 francs par litre et de 15,9 francs par litre au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour s'établir à 202,6 francs par litre et 187,7 francs par litre.

Le gouvernement a décidé de réduire le taux de la TPP sur l'essence de 18,3 francs par litre afin de maintenir le prix de l'essence fixé en juin, soit 183,8 francs par litre. Cette baisse (18,3 francs par litre) est inférieure à l'augmentation prévue (18,8 francs par litre) car la TGC de 3 % s'applique également sur les taxes.

Concernant le gazole, les taux de TPP et de TAPP sont fixés au niveau minimum autorisé par le Congrès, soit une baisse totale des taxes de 13,9 francs par litre. Ces ajustements ne permettront

toutefois pas de stabiliser le prix à la pompe du gazole. Selon les estimations, celui-ci augmenterait tout de même de 1,5 franc par litre, pour s'établir à 173,3 francs par litre.

Le coût de cette mesure représenterait une perte de recettes pour la collectivité estimée à 335 millions de francs pour le mois de juillet.

\* \*  
\*